

MUTATIONS INTER ET INTRA ACADEMIQUES

Vous êtes Titulaire et vous envisagez de changer d'académie cette année ou dans un futur proche.

3 stages, 3 dates et 3 lieux pour vous et ce quel que soit votre département d'affectation :

- **Jeudi 19 novembre à Cergy, Maison des syndicats**
- **Lundi 23 novembre à Trappes, Maison des Familles**
- **Jeudi 26 novembre à Evry, Maison des syndicats**
- **Si vous êtes Stagiaire, une réunion vous sera proposée, le mardi 24 novembre après-midi à Orsay ou Nanterre.**

Ces stages sont organisés par le **SNEP-FSU** pour vous aider à comprendre comment fonctionne le mouvement des enseignants pour les phases inter et intra-académique (certains choix pour la phase intra sont à faire dès le mouvement inter académique).

Quoi faire en attendant !

Prenez le temps de vous occuper de votre mutation sans laisser les autres le faire pour vous.

Envoyez la demande de stage qui est dans la rubrique stages du site du SNEP-FSU Versailles à la Rectrice sous couvert de votre chef d'établissement au plus tard un mois avant la date du stage.

Appropriiez-vous la note de service qui sortira, début novembre avant de venir et les informations sur les mouvements précédents.

En attendant la parution de celle-ci, allez lire celle de l'an passé afin de vous préparer.

- De 9h30 à 12h30 le stage sera ouvert à tous syndiqués et non syndiqués (quelque soit le département d'exercice)
- L'après-midi - 13h30 à 17h30 - sera réservé aux entretiens individuels pour les collègues à jour de leur cotisation

CALENDRIER

- Envoi de la demande de stage à la Rectrice sous couvert du chef d'établissement **au plus tard 1 mois** avant la date du stage. Si vous avez oublié de le faire avant les vacances, envoyez-la par mail à ce.dpe4@ac-versailles.fr, en mettant votre chef en copie et déposez votre demande ensuite à la rentrée.
- Parution de la note de service vers le 6 novembre
- Ouverture du serveur vers le jeudi 14 novembre
- Fermeture du serveur vers le mardi 3 décembre

- Retour des accusés de réception vers le lundi 9 décembre (dates à vérifier)

N'attendez pas pour rassembler les pièces qui vous seront demandées !

LA LOI DE « TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE » =

DESTRUCTION de la fonction publique (Loi du 6 août 2019)

Celle-ci a provoqué la disparition d'un véritable examen paritaire des opérations de mutation l'an passé et pour cette année de l'examen paritaire des opérations de promotion. Pour en savoir plus : [Site de la FSU](#)

Cela ne permettra plus les corrections et améliorations faites chaque année (pour mémoire plus de 100 corrections rien que pour les barèmes du mouvement inter).

Nous vous proposons d'écrire à la Rectrice et au Ministre sous couvert de votre chef d'établissement (en nous-envoyant le double de votre courrier), pour réclamer le maintien d'un examen paritaire complet de l'ensemble des opérations de gestions concernant nos carrières afin de préserver l'équité de traitement pour l'ensemble des personnels et permettre le meilleur traitement pour chacun d'entre eux.

Les commissaires paritaires du SNEP-FSU Versailles